

*[Texte]*

unemployment insurance premiums over benefits received represents a net loss of funds that is sorely needed in our education system. We recommend that the federal government not proceed with the overall erosion of UI benefits in relation to costs.

• 2010

The Canadian Teachers' Federation has a particular concern about the impact of the changes in the proposed bill on substitute teachers. Substitute teachers, like other part-time employees, will be among the hardest hit by the tougher new entrance requirements. Substitute teachers, a higher percentage of whom are women, have relatively low wages, less than a full range of fringe benefits and higher-than-average unemployment. It is important to note that substitute teaching service in some jurisdictions is virtually a prerequisite for full-time work. The higher visibility while on temporary assignment serves to increase a substitute's employment opportunities. Because it will be more difficult to meet the higher entrance requirements to be imposed under the bill, we anticipate that substitute teachers will become discouraged and even feel forced into employment outside their chosen profession.

CTF urges retention of the present variable entrance requirements of 10 to 14 weeks to qualify for UI benefits. CTF is opposed to the proposed withdrawal of the federal government from the role of partner with workers and their employers in bearing the financial burden of unemployment insurance. The federal government has a political and moral obligation to all Canadians to make a significant financial contribution from general revenue to assist the unemployed who may in fact be casualties of the government's own monetary and fiscal policies. It is inappropriate and unacceptable that workers and their employers should bear the entire burden of funding UI. The Canadian Teachers' Federation urges that the federal government not withdraw its financial contribution to the unemployment insurance account.

CTF is also greatly concerned about the erosion of the income protection role of the unemployment insurance program, largely on grounds that the accessibility, level, and duration of benefits constitute disincentives to the labour work force mobility. The UI program was established to provide income protection and replacement, and it is primarily this role teachers and other Canadian workers expect to pay UI premiums for, not for developmental uses or labour market adjustment purposes, which may not operate in the best interests of many of those who paid for the program.

The growing share of the total UI fund allocated for purposes other than income replacement is particularly unjust, and we believe even discriminatory to teachers. The level and nature of training required by unemployed

*[Traduction]*

cotisations d'assurance-chômage par rapport aux prestations représente une perte nette de fonds dont l'éducation a grandement besoin. Nous recommandons au gouvernement fédéral de ne pas procéder à l'amenuisement général des prestations d'assurance-chômage par rapport aux coûts.

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants s'intéresse tout particulièrement aux répercussions des dispositions du bill relatives aux enseignants suppléants. Comme d'autres employés à temps partiel, les remplaçants dans l'enseignement seront durement touchés par le durcissement des exigences. Ces suppléants, qui sont en majorité des femmes, sont relativement peu payés, ont des avantages marginaux partiels et un taux de chômage supérieur à la moyenne. N'oublions pas que dans certains établissements un enseignant qui désire travailler à temps partiel doit commencer par être suppléant. Une période de suppléance permet à l'employeur de mieux le connaître, ce qui lui donne de meilleures chances d'être embauché à temps plein. Avec le durcissement des conditions de l'assurance-chômage, nous pensons que les suppléants risquent de se décourager, et même de chercher du travail en dehors de leur profession.

La FCEE vous prie de conserver la période d'attente variable actuelle qui est de 10 à 14 semaines. La FCEE s'oppose à ce que le gouvernement fédéral abandonne le fardeau financier de l'assurance-chômage aux seuls employeurs et employés. Dans ce domaine, le gouvernement fédéral a des obligations tant morales que politiques envers tous les Canadiens et doit continuer à puiser dans le Trésor public général et à contribuer financièrement à l'assistance aux chômeurs qui sont parfois les victimes des politiques fiscales et monétaires de ce même gouvernement. Il n'est pas normal que les travailleurs et leurs employeurs assument seuls le fardeau du financement de l'assurance-chômage. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants prie instamment le gouvernement fédéral de ne pas mettre fin à ses contributions financières au fonds de l'assurance-chômage.

La Fédération déplore également que le Programme d'assurance-chômage serve de moins en moins à protéger les revenus, sous prétexte qu'un régime d'assurance-chômage trop accessible n'encourage pas la mobilité de la main-d'oeuvre. Le Programme d'assurance-chômage a été mis en place pour protéger, et le cas échéant, remplacer le revenu des travailleurs et c'est pour cette raison que les enseignants et les travailleurs canadiens versent des primes d'assurance-chômage, et non pas pour des activités de développement de la main-d'oeuvre ou de recyclage qui ne sont pas toujours utiles à ceux qui financent le régime.

Il est particulièrement injuste de consacrer des fonds de plus en plus importants à des projets qui n'ont rien à voir avec le remplacement du revenu; pour les enseignants, c'est une mesure discriminatoire. En effet, le type de